

Mesures en préparation pour l'efficacité énergétique des bâtiments

A la demande du Président de la République, le ministère de l'Écologie vient d'ouvrir un "chantier de l'efficacité énergétique" afin d'explorer de "nouveaux gisements d'économies d'énergie". < Il est possible et nécessaire d'aller encore plus loin, explique-t-on au ministère. Ainsi, dans le bâtiment, les rénovations thermiques doivent être dynamisées en renforçant les mécanismes de garantie ou de financement, tels que l'éco-PTZ, le crédit impôt ou encore le contrat de performance énergétique. > Une "table ronde nationale pour l'efficacité énergétique" va travailler sur trois axes : réduction de la facture énergétique des ménages, particulièrement ceux en précarité énergétique, amélioration de la compétitivité des entreprises, rôle moteur et exemplarité de l'Etat. Vont être constitués des groupes de travail, chargés de formuler des propositions, qui doivent déboucher d'ici décembre sur des mesures "concrètes", applicables début 2012. L'un des groupes de travail s'intéressera à l'offre de solutions d'économie d'énergie des entreprises du bâtiment, tandis qu'un autre se penchera sur l'amélioration énergétique des bâtiments publics.

Climatique : vers de nouvelles aides en faveur de la rénovation de l'habitat

Une liste unique d'"actions énergétiques" éligibles à la fois au CIDD (crédit d'impôt développement durable) et à l'éco-prêt à taux zéro vient d'être proposée dans un rapport du Comité stratégique du Plan Bâtiment Grenelle. Cette liste comprend une action éligible en ventilation, quatre en isolation et les autres en chauffage/ECS ou en électricité "verte". Le rapport souhaite que ce nouveau dispositif d'aides de l'Etat à la rénovation thermique des logements privés soit mis en place à partir d'avril 2012.

Il demande qu'une seule action (par exemple, la pose d'une chaudière) soit financée uniquement par le CIDD, tandis que les bouquets de travaux (par exemple, isolation+chauffage/ECS) aient droit à la fois au CIDD et à l'éco-prêt. Le rapport préconise, d'une façon générale, que le niveau d'aide publique augmente en fonction du niveau de performance énergétique de la rénovation, avec notamment un "renforcement de l'attractivité" de la rénovation globale du logement. Une telle rénovation devrait permettre, à l'avenir, "un saut de deux classes énergétiques" (en visant au moins la classe C) ou bien le niveau BBC Rénovation. Autres propositions du rapport: inclure dans la liste des actions éligibles la récupération de chaleur sur les eaux usées ; créer un éco-prêt pour les copropriétés ; réserver les travaux éligibles aux entreprises qualifiées.

Dans un tableau relatif à l'harmonisation des critères d'éligibilité entre le CIDD et l'éco-prêt, sont préconisés dans le rapport : une puissance absorbée inférieure ou égale à 35 W en VMC simple flux autoréglable ; la classe 3 au moins en chaudière bois ; une chaudière basse température seulement en bâtiment collectif lorsque l'installation d'une chaudière à condensation est impossible ; des COP certifiés supérieurs ou égaux à 3,5 en PAC pour chauffage ou chauffage/ECS, à 2,9 en chauffe-eau thermodynamique sur air extrait, à 2,5 en chauffe-eau thermodynamique géothermique ou sur air ambiant ou extérieur.

Pertinence croissante des réseaux de chaleur

< A court terme, le développement des énergies renouvelables et de récupération (EnRR) sur les réseaux de chaleur redonne à ceux-ci une réelle pertinence économique et environnementale. A plus long terme, la généralisation de la basse température confirmera et augmentera encore cette pertinence en optimisant la distribution et en permettant de valoriser des énergies perdues dans les bâtiments (PAC électriques de COP élevé, PAC gaz...). > Telle est l'une des conclusions d'une étude, que l'association des réseaux de chaleur Amorce vient de consacrer à l'alimentation en chaleur des bâtiments à basse consommation d'énergie dans les éco-quartiers.

< Le développement ou l'extension d'un réseau de chaleur sera d'autant plus pertinent pour l'ensemble des acteurs que ce réseau sera alimenté par un mix énergétique fortement renouvelable, ajoute l'étude. La collectivité locale a tout intérêt - dans une logique d'atteinte des objectifs des 3x20 à 2020 - à développer des réseaux alimentés par des EnRR sur son territoire, et à accompagner par ailleurs, au besoin, le développement du solaire thermique sur des bâtiments existants hors de portée des réseaux. > L'étude souligne que les réseaux sont "porteurs d'une optimisation de la performance énergétique globale des bâtiments" par la mutualisation de multiples flux d'énergies. < Pour les quartiers particulièrement peu denses, le réseau de chaleur sera difficile à financer, mais, dans la plupart des cas, cette solution se tient en coût global par rapport au gaz >, insiste l'étude. Dans les réseaux existants, poursuit-on "le coût global du point de vue de l'utilisateur est, en moyenne, similaire à celui du gaz collectif et nettement plus intéressant que les solutions individuelles", il est même meilleur dans les réseaux les plus performants.